

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du mardi 16 septembre 2025 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil - Mairie

Présent (e-s) :

M. BOUQUET Jean-Luc, M. BOUQUET Pascal M. CARPENTIER Thierry, M. CHATEAUGIRON Bernard, M. COVELA Benoît, Mme DILLENSEGER Nadine, M. GOURBIL Laurent, Mme HEBERT Dominique, Mme HEGUI Nadine, Mme JOLLY Monique, Mme POITEVIN Maryline,

Procurator(s) :

Mme BERTONNIER Véronique donne pouvoir à M. BOUQUET Jean-Luc, M. DERAINE Jean-Michel donne pouvoir à M. CHATEAUGIRON Bernard, Mme TRAIN Eliane donne pouvoir à M. GOURBIL Laurent,

Excusé(e-s) : Mme BERTONNIER Véronique, M. DERAINE Jean-Michel, M. KURZAWA Thibaut, Mme TRAIN Éliane,

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme POITEVIN Maryline,

Président de séance : M. CHATEAUGIRON Bernard,

1 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24/06/2025

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 24 juin 2025.

2 – Décision modificative n°1 en investissement

Lors d'une précédente séance, le Conseil Municipal avait validé l'achat de bancs destinés à être installés devant le City Stade. Afin de permettre cette acquisition, il convient de prévoir en section d'investissement la somme de 1 700,00 euros.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2188 (21) - 247 : Autres immobilisations co	1 700,00	10226 (10) : Taxe d'aménagement	1 700,00
	1 700,00		1 700,00
Total Dépenses	1 700,00	Total Recettes	1 700,00

Certifié exécutoire par Monsieur CHATEAUGIRON Bernard, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la décision modificative n°1,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution à la présente délibération,**

3 – Délibération portant sur l'achat de bancs pour l'aire de loisirs

Objet : acquisition de deux bancs

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter deux bancs en plastique recyclé qui seront installés aux abords du City Stade afin d'améliorer le confort et la convivialité des usagers.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis qui a été sollicité auprès de la société COMAT & VALCO s'élevant à 1 369.00 euros H.T.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De valider le devis de COMAT & VALCO pour un montant de 1 369,00 € H.T.,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution à la présente délibération,**

4 – Construire ensemble une stratégie de végétalisation du territoire

Objet : projet d'aménagement végétal

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la transition écologique portant sur la végétalisation des zones d'activités économiques, Saintes Grandes Rives l'Agglo lance l'opération « ma commune, mon agglo, mon arbre ». Cette démarche vise à renforcer la présence de l'arbre et du végétal sur l'ensemble du territoire en lien avec le département de la Charente maritime.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le catalogue du département de la Charente Maritime proposant divers devis portant sur l'aménagement :

- Rue des Tilleuls & tour de l'église : dalles - gazon - petites fleurs : 1 270,00 euros,
- Pied de mur de l'école : 780,00 euros,
- Plantation de deux arbres sur l'aire de loisirs : 450,00 euros,

Le coût total du projet s'élève à environ 2 500,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De valider la proposition d'aménagement pour un montant d'environ 2 500,00 euros,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de ce projet,**

5 – Travaux portant sur la voirie

Objet : devis concernant l'élagage/broyage

a / Dans le cadre de l'entretien des espaces verts, Monsieur le Maire a sollicité trois devis pour l'élagage et le broyage prévu à l'automne sur la commune.

Une seule entreprise a répondu à notre demande ; la société ARSIVAUD. Leur devis s'élève à 243,00 euros H.T.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De valider le devis de pour un montant de 243,00 € H.T.,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution des travaux,**

b / Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite d'un affaissement de la chaussée (rue de la Gare) un devis a été sollicité afin de remplacer les dispositifs d'évacuation des eaux pluviales.

L'avaloir (système de collecte) sera remplacé et une grille fonte concave sera mise en place. Le devis n°DE25354 s'élève à 1 100,00 H.T.,

c / Un deuxième devis a également été demandé afin de restaurer et nettoyer les bordures de route ainsi que les fossés du côté de la Grande Romade et au bout de la rue du Champ Margot. Ces travaux permettront une meilleure évacuation des eaux pluviales et aideront à prévenir les dégradations précoces de la chaussée.

Le devis reçu n°DE25355 s'élève à 500,00 H.T.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De valider les devis de la société AUDRIC pour un montant total de 1 600,00 € H.T.,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution des travaux,**

6 – Projet d'installation de cloisons dans les sanitaires de l'école

Objet : devis portant sur l'aménagement de cloisons séparatives

Au mois d'avril 2025, Monsieur le Maire a sollicité auprès de deux entreprises des devis portant sur l'aménagement de cloisons dans les sanitaires de l'école afin d'offrir plus d'intimité aux enfants de grandes sections de maternelle et des cours primaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants :

ENTREPRISE	DEVIS MONTANT HT
MENUISERIE CHAUVET	N°D0011331 3 957,70 €
ETS GAULT MENUISERIE	N°250422 4 377,36 €

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendra d'actualiser les devis au début du 1^{er} trimestre 2026 et de prévoir les crédits nécessaires en investissement sur le budget primitif de 2026.

Dans le cadre du financement de ce projet, il sera nécessaire de solliciter des subventions auprès de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et du département.

Le Conseil Municipal prend acte des propositions de Monsieur le Maire et valide le devis de l'entreprise CHAUVET pour un montant de 3 957,70 euros.

7 – Délibération portant sur le certificat d'adressage postal

Objet : certificat d'adressage postal « lotissement le Bois Pineau »

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de certificat d'adressage postal a été formulée concernant un bien cadastré AE 652 situé dans le lotissement « le Bois Pineau ».

Conformément aux règles en vigueur en matière d'adressage et afin de permettre une identification précise pour les services de secours, de livraison et de courrier, il est nécessaire de valider ce certificat comme suit :

- 13 rue du Bois Pineau
 &
- 24 rue des Pierrières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer un certificat d'adressage postal,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution à la présente délibération,**

Informations et questions diverses

1/ Bilan sur les animations estivales 2025 (échappées rurales, fête communale, feux d'artifice).

2/ Compte-rendu du tribunal administratif : Affaire Lalague & Duval.

3/ Dépôt sauvage au niveau du bois de Liauze.

4/ Contrôle des assainissements individuels :

- Lancement de la campagne prévus au 1^{er} semestre 2026,
- Une campagne d'informations pour les administrés est prévue afin de vérifier le fonctionnement et l'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs (aspect réglementaire, déroulement des contrôles).

5/ Point RH :

- Secrétaire générale de mairie : mutation effective au 01/09/2025,
- Agent d'accueil : recrutement par voie d'intégration directe au 01/10/2025,
- Mise à jour des dossier administratifs du personnel,
- Agent des espaces verts : contrat à renouveler à compter du 01/11/2025,
- Agent d'entretien : contrat à renouveler à compter du 01/11/2025.

6/ Associations :

- Mise à jour de la convention d'utilisation de la salle des fêtes,
- Planning hebdomadaire,
- Élaboration d'un registre des clés,
- Transmission des documents obligatoires (assurance, statut, déclaration préfecture, membres du bureau, PV AG, etc...).

7/ INSEE - Recensement de la population 2026 :

- Formation du coordinateur communal principal fixée au 15/10/2025,
- Agents recenseurs ; proposition de deux administrés (formation prévue début janvier 2026).

8/ Protection sociale complémentaire :

- Dans le cadre de la convention de participation lancée par le CDG 17 pour la couverture du risque santé au 01/01/2026, la MNT REYLENS a été retenue sur cette offre ; une réunion d'information aura lieu le mardi 23 septembre 2025 sur la commune des Gonds.

9/ Elections municipales : les 15 et 22 mars 2026.

10/ Monsieur Jean-Luc BOUQUET fait part au Conseil Municipal de la sortie prochaine de la Gazette qui retracera entre autres toutes les festivités estivales. Après discussion, le Conseil Municipal valide la publication portant sur le recensement de la population et du contrôle des assainissements individuels.

Il propose aussi de remplacer les deux arbres le long de l'Arnoult qui n'ont pas survécu aux inondations.

11/ Nadine DILLESEGER fait le point sur l'actualité et la rentrée scolaire.

12/ Le Conseil Municipal a décidé de participer à « OCTOBRE ROSE », et charge Jean-Luc BOUQUET d'acheter des t-shirts et rubans.

Après un tour de table, chaque conseiller a pu s'exprimer, le Maire déclare la séance levée à 22h58.

Le secrétaire de séance

PS.



Ainsi et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme

Fait à Varzay le 17 septembre 2025

Le Maire,

[Signature]

